



# Assemblée générale

Distr. générale  
31 mai 2022

Français seulement

---

## Conseil des droits de l'homme

### Cinquantième session

13 juin–8 juillet 2022

Point 3 de l'ordre du jour

**Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils,  
politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris  
le droit au développement**

## **Exposé écrit\* présenté par Institut International pour les Droits et le Développement, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial**

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit suivant, qui est distribué conformément à la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[21 mai 2022]

---

\* Le présent document est publié tel qu'il a été reçu, dans la langue originale seulement. Les vues qui y sont exprimées ne sont pas nécessairement celles de l'Organisation des Nations Unies ou de ses représentants.



## Au nom de Shireen Abu Akleh

Ce rapport est au nom de Shireene Abuaklah, au nom du droit de vivre librement, au nom du droit à la liberté, au nom du droit à la vie, et au nom du droit d'exister.

Le 11 mai 2022, le corps de Sheerine, pourtant bien marqué par le gilet de la presse, était la cible d'une balle qui a fini perdu délibérément dans sa tête. Ce jour-là, elle était présente sur place pour couvrir l'assaut de l'armée Israélienne sur le camp de Jenin en Cisjordanie occupée. Sheerine représentait le courage et le dévouement de 25 ans de travail dans la presse, elle savait qu'elle ne pouvait pas changer la réalité de l'atrocité qu'elle couvrait à travers sa caméra, mais elle a déclaré qu'au moins elle pouvait diffuser ces images et la réalité au monde entier, consciente du risque qu'elle courait. La balle qui a transpercé son corps l'a en fait dépassé pour toucher tout le corps de la presse mondiale, c'était une balle tirée contre la liberté d'expression, la transparence, les tentatives de dévoilement de la vérité, et contre ceux qui parlent au nom de ceux dont la voix ne se fait pas écouter et dont les images passent inaperçues.

Les journalistes présents sur place avec Sheerine, avec en tête Ali Al-Samoudi, le premier journaliste blessé par les balles israéliennes, assurent que l'armée avait ouvert le feu intentionnellement et délibérément sur eux alors qu'ils étaient en route pour couvrir les raids à Jenin. Tous les journalistes portaient pourtant des signes distinctifs très bien visibles de loin, leurs caractère civil n'était donc même pas à présumer comme l'oblige le droit international humanitaire (DIH) en cas de doute, mais apparent et flagrant. Nous soulignons à cet effet que le ciblage délibéré des civils ne prenant pas part au hostilités est strictement interdit selon les normes internationales, et constitue un crime de guerre au sens des Conventions de Genève. À cet égard, l'article 32 de la 4<sup>ème</sup> convention de Genève relative à la protection des civiles, ratifié par Israël, dispose que : « Les Hautes Parties contractantes s'interdisent expressément toute mesure de nature à causer soit des souffrances physiques, soit l'extermination des personnes protégées en leur pouvoir. »

Malgré les témoignages, les autorités Israéliennes renient la responsabilité de l'assassinat de la journaliste. Le premier ministre israélien a d'ailleurs déclaré que ce sont probablement les balles des groupes armés palestiniens qui ont tué Shireen. Si l'autorité Israélienne nie sa responsabilité concernant l'assassinat de Shireene, les images de la police israélienne attaquant sous le regard du monde entier les personnes qui portaient son cercueil, sont plus difficiles à renier. En effet, la communauté internationale a déjà condamné l'intervention violente des forces israéliennes lors des funérailles de la journaliste à Jérusalem le 13 mai. Ces images qui matérialisent la cruauté, l'irrespect, et l'indignation ont choqué des millions de personnes à travers le monde et ont provoqué une colère, mais aussi une empathie sans précédent, étant donné que même morte, Shireen a été privée de se reposer en paix. La police s'était acharnée spécialement sur deux des porteurs de son cercueil, l'un d'eux a fini par s'écrouler après avoir résisté à plus que 10 coups de matraque sur les côtes et les épaules, il s'est écroulé afin que le cercueil, qui avait portant basculé, sans tomber, ne s'écroule pas.

Les autorités Israéliennes promettent l'ouverture d'une enquête autour de cet incendie, mais équitables et non transparents et ne répondant pas aux critères internationaux en Israël, ni l'enquête, ni ses conclusions, ne peuvent être fiables. L'histoire du conflit Israélo-Palestinien nous apprend en effet que celle-ci n'est qu'une politique d'édredon qui n'a pour but que l'absorption de la colère internationale, et non l'instauration de la justice. L'affaire de l'assassinat de l'enfant de douze ans, M. A. D., criblé de balles dans les bras de son père en 2000 à Gaza, dont la responsabilité a également été jetée sur les groupes armés palestiniens, en est une preuve palpable. Nous tenons à souligner également que les autorités israéliennes avaient procédé au sabotage des preuves peu de temps après l'assassinat en démolissant le mur devant lequel se trouvait le père et son fils, ce qui avait éliminé selon les experts balistiques 95% des éléments matériels nécessaires à la consolidation d'une preuve. L'affaire de M. A. D., fortement marquante et hautement médiatisée, n'a jamais été résolue et la justice n'a toujours pas vu le jour.

Nous estimons donc légitime et nécessaire le refus de l'enquête des autorités israéliennes et l'appel à l'instauration immédiate d'un comité international d'enquêteurs et d'experts neutres

et impartiaux pour suivre l'affaire de l'assassinat de Shireen, et faire en sorte que justice soit, pour une fois, faite en suivant une procédure transparente, équitable, et effective.

Le sang de Shireen, de M. A. D., et de milliers d'autres innocents, sont désormais sur nos mains en tant que communauté internationale. C'est désormais plus que jamais la responsabilité de la communauté internationale de faire justice. C'est notre devoir envers l'humanité et devant l'histoire, c'est ainsi que les générations futures se souviendront de nous. Faisons donc de notre mieux pour que le souvenir rattaché à nos noms et notre époque soit noble et au nom de l'humanité.

Nous sommes conscients que les rapports semblables à celui-ci que nous vous soumettons inondent les archives de l'ONU avec ses divers organes, là où les mots se vident lentement de leurs sens pour devenir une simple encre sur du papier, mais qui subsisteront tout de même en tant que des traces et des preuves sur toutes les atrocités subies par le peuple palestinien, et des efforts, actions, et mesures prises par la communauté internationale pour y remédier et y mettre fin.

Nous avons désormais d'innombrables rapports et preuves venant de diverses Organisations et experts neutres et impartiaux condamnant les violations perpétuelles du droit international faites par Israël et sans que la responsabilité de l'Etat ne soit déclenchée une seule fois. Ce sont des violations perpétuelles des principes phares du DIH, applicables en temps d'occupation, qui persiste parce que l'impunité de l'Etat semble également être perpétuelle.

Ce sont ces principes hautement importants et issus du droit international humanitaire coutumier qui ont inspiré les règles détaillées du DIH, avec en tête, le principe d'humanité, substantiellement moral et relatif au respect de la dignité humaine, le principe de distinction qui oblige la distinction entre les objectifs militaires et objectifs civils, et le principe de proportionnalité qui rend illicite la disproportion entre l'avantage militaires et les dommages civils. La violation de ces principes par l'Etat d'Israël, qui constitue des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, est devenue une évidence aberrante.

Ceci un appel au nom de l'humanité afin de la libérer des chaînes du politique, un appel à la dépolitisation de l'humanité, à la prise immédiate de mesures effectives et contraignantes pour mettre un terme à l'impunité d'Israël, au nom de l'humanité entière, et non des palestiniens.

Ceci est un appel pour que la justice soit honorée, afin d'atteindre la paix, parce que la base de la paix n'est autre que la justice, et en l'absence de la justice, la paix continuera de s'abstenir.